

Notice descriptive	
<b>Titre</b>	Arrêté du 27 avril 2009 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire représentant les frais d'études à rembourser pour l'année calendaire (2008) par les ingénieurs des travaux publics de l'Etat en cas de rupture de l'engagement qu'ils ont souscrit
<b>Numéro NOR</b>	DEVK0909559A
<b>Ministère</b>	Ministère de L'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
<b>Thématique de document</b>	Administration générale
<b>Type de document</b>	Arrêté
<b>Date de signature</b>	27-04-2009
<b>Date de publication</b>	10-07-2009
<b>Document</b>	met_20090012_0100_0001.pdf